

centre national de la musique

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, vendredi 28 août 2020

Plan de relance : le Centre national de la musique, doté sur deux ans de 210 millions d'euros, va engager la concertation avec les professionnels dès le 4 septembre.

Le 27 août 2020, le Premier ministre Jean Castex et la Ministre de la Culture Roselyne Bachelot ont reçu les représentants du spectacle vivant au ministère de la culture, en présence du président du Centre national de la musique, Jean-Philippe Thiellay, afin de présenter les dispositifs de soutien pour leurs activités dans le cadre du plan de relance annoncé par le Gouvernement.

Sur les 432 millions d'euros annoncés pour la musique, qui constituent un engagement sans précédent de l'Etat aux côtés de la filière, **210 millions d'euros seront confiés au Centre national de la musique pour les années 2021 et 2022** :

- 200 millions d'euros en soutien de l'ensemble de la filière de la musique et des variétés durement touchée par la crise et pour laquelle les perspectives de reprise sont encore incertaines ;
- 10 millions d'euros afin de donner au Centre national de la musique les moyens de mener à bien sa construction et d'assurer ses missions au service des professionnels.

Le total des montants annoncés pour deux ans correspond à **une dotation du CNM quatre fois supérieure à la dotation exceptionnelle de l'année 2020**.

Le Centre national de la musique va engager **une concertation avec les professionnels de la filière musicale** afin de préciser les conditions de mise en œuvre de ce soutien exceptionnel. Le conseil professionnel placé auprès de l'établissement sera réuni pour la première fois **vendredi 4 septembre**.

Le Premier ministre et la Ministre de la Culture ont indiqué que les dispositifs de **crédits d'impôt pour le spectacle vivant et pour la production phonographique** (CISV et CIPP), attribués par le Centre national de la musique à compter du 1^{er} octobre prochain, **seront prolongés jusqu'au 30 décembre 2024** et les paramètres du crédit d'impôt spectacle vivant seront temporairement assouplis.

Enfin, **100 millions d'euros seront alloués dès septembre 2020 à un nouveau mécanisme de compensation des pertes de billetterie liées aux mesures de distanciation pour encourager la reprise d'activité dans le domaine du spectacle**.

CONTACTS - RENSEIGNEMENTS

Service communication
Corinne BRET - Nathalie LEDUC
E : communication@cnm.fr
T : 01 73 02 31 19
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [LinkedIn](#)

Opus 64 - **Valérie SAMUEL**
E : v.samuel@opus64.com
T : 06 08 77 33 62